

**COMPTE-RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2025**

**Le Conseil Municipal s'est réuni à 18h00 sous la présidence de M. Nourrisseau, Maire.**

**Mesdames Brusson, Calvet et Coudert, Messieurs Bredier, Dubois, Foucault et Nourrisseau étaient présents.**

**Excusé : Monsieur Polla (procuration à M. Dubois).**

**Secrétaire de séance : Mme Brusson.**

**⇒ Adoption du procès-verbal de la réunion précédente**

Le compte-rendu de la réunion du 11 avril 2025 est adopté par l'ensemble des membres du Conseil municipal sauf Mme Coudert qui s'y oppose au motif que la parcelle D 56 était selon elle plus adéquate pour l'emplacement du pylône téléphonique et du parti pris contre l'association Vithec concernant le refus d'octroyer en 2025 une subvention.

Pour : 7 et contre : 1

**⇒ Remplacement du deuxième adjoint**

M. Nourrisseau rappelle que M. Binette Jean Louis a démissionné de sa fonction de deuxième adjoint et de conseiller municipal en début de mois. Deux possibilités s'offrent aux élus : terminer le mandat avec un seul adjoint, ou remplacer l'adjoint démissionnaire et dans ce cas on procédera à une élection. Les membres du Conseil municipal optent à l'unanimité pour le remplacement de l'adjoint.

**⇒ Election du deuxième adjoint**

Pour être élu, il faut la majorité absolue, soit 5 voix.

Au premier tour de scrutin, deux candidats se présentent : M. Bredier et M. Foucault.

Résultat : égalité avec quatre voix chacun. Il est procédé à un second tour.

Au second tour, les deux mêmes candidats se présentent.

Résultat : égalité avec quatre voix chacun. Il est procédé à un troisième tour. Pour être élu, il faut obtenir la majorité relative.

Au troisième tour, M. Bredier se retire, se présentent M. Dubois et M. Foucault.

Résultat : égalité, quatre voix chacun. C'est l'élu le plus âgé entre les deux candidats qui l'emporte, M. Dubois Philippe est élu deuxième adjoint au Maire.

**⇒ Devis réparation armoire négative boulangerie**

Les membres du Conseil municipal valident à l'unanimité le devis de réparation de l'armoire négative (changement de la carte de commande) d'un montant de 1 041,49 € présenté par l'entreprise EDBP.

**⇒ Transport du mercredi**

L'entreprise chargée du transport du mercredi sur les communes de Saint Pierre Bellevue, Le Monteil au Vicomte et Royère de Vassivière a changé de gérant, le tarif passe de 90 € à 294 € par mercredi. Deux personnes de notre commune empruntent ce mode de transport. La commune de Royère propose une convention tripartite : le coût sera divisé entre les trois communes, soit 98 € par mercredi (total sur 42 semaines : 4 116€ par commune). Le 11 avril dernier, les élus à l'unanimité avaient dans un premier temps refusé cette convention compte tenu du tarif. Elle prévoit désormais que les recettes viendront en réduction de la participation demandée à chaque commune. A

l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent de signer la convention proposée.

⇒ **QUESTIONS DIVERSES**

- Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis d'Agri 23 pour l'achat d'une tondeuse Honda d'un montant de 2 160 € TTC.
- Les devis NGE et Colas pour le chemin de Pramy devront être actualisés.
- Mme Coudert s'étonne de ne pas avoir été conviée, avec M. Dubois et M. Polla à une réunion informelle organisée par le Maire quelques jours plus tôt en mairie avec les autres élus. Elle se sent exclue et mal à l'aise, et reproche le manque de cohésion de l'équipe municipale. M. Nourrisseau répond avoir invité les personnes qu'il souhaitait voir au poste de deuxième adjoint, et désapprouve la procuration obtenue d'un élu absent depuis plusieurs années aux réunions du conseil municipal.

Mme Coudert explique ne pas avoir validé le compte rendu de la réunion précédente pour cette raison. Elle réaffirme son opposition à l'implantation de l'antenne sur la parcelle D 50, mais un vote a eu lieu et cette parcelle a été approuvée à la majorité.

- M. Bredier demande que les nids de poule dans les villages de la commune soient bouchés avec de l'enrobé à froid. Une nouvelle commande de matériaux devra être passée.
- Le dossier d'information mairie concernant l'implantation du pylône téléphonique est disponible pour consultation au secrétariat.

Fin de la réunion à 19h15.